

Norbert Oulevay  
Rue en Parchet 11

Bavois, le 29 novembre 2025

1372 BAVOIS

A la Municipalité  
de et à

1372 BAVOIS

Concerne : mise à l'enquête no 615/2025 pour PACOM et son règlement

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,

Par le présent courrier, je me permets de vous faire part des considérations suivantes en rapport avec l'objet sus-mentionné.

L'acceptation du PACOM tel que présenté, donne-t-il la faculté **par la suite** de modifier l'affectation de zones définies à travers ce plan d'affectation pour créer une ou des ZAL (zone activité locale) ? Si tel n'était pas le cas, j'estime que le fait de ne pas traiter simultanément ce PACOM et la zone Fontanette-Parchet n'est pas acceptable, et je m'oppose donc à la non-intégration de cette zone au PACOM.

D'autre part, je vous soumetts plusieurs interrogations en rapport avec le Règlement de la Police des Constructions :

Art. 27 : peut-on donc obliger la pose de gabarits ? (voir art. 132 ?)

Art. 33/2 : pourquoi un IUS supplémentaire de 0,15 est-il autorisé ?

Art. 35 : n'est-ce pas trop sujet à interprétation ? Qu'entend-on par local artisanal (garage par exemple) ?

Art. 82 (1 à 3) : n'est-ce pas difficile et dangereux de décider par rapport à ces critères subjectifs ?

Art. 107/6 : cette autre parcelle devrait donc être propriété de celui qui fait la demande ?

Sous quelle forme serait inscrite cette autorisation (servitude) ?

Art. 132 : cet article sous-entend donc que la Municipalité peut imposer des gabarits ?

Je vous remercie de prendre note de ces demandes, et dans l'attente de vos nouvelles, je vous adresse, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs, mes salutations respectueuses.

